



SÈVREMOINE

# Formulaire de demande d'aides locales

---

## OPAH et OPAH-RU Multisites

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain  
(2024-2028)



**JANVIER 2024**

---



# Aides à l'amélioration de l'habitat privé

## **Préambule**

Mauges Communauté a adopté le 20 novembre 2019, son 1er Programme Local de l'Habitat (PLH). Les actions n°5 et n°6 du PLH visent à soutenir les ménages et propriétaires bailleurs du parc privé qui engagent des travaux d'amélioration de leur logement. Le Conseil communautaire de Mauges Communauté a adopté un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat qui se déploie sur la période 2023-2025 sur tout le territoire des Mauges. Les conditions d'éligibilité à ce dispositif d'aides sont précisées dans le règlement d'attribution correspondant.

En parallèle, à compter du 01/01/2024, certaines communes du territoire de Mauges Communauté ont décidé d'apporter un soutien supplémentaire aux projets de rénovation.

Pour toute demande de subvention, le présent formulaire doit être renseigné puis adressé avec les pièces justificatives nécessaires à votre conseiller (Citémétrie, Alter...) ou à défaut à la commune de Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre ou Sèvremoine.

## **1. IDENTITE DU DEMANDEUR DE L'AIDE**

Madame, Monsieur,

Nom

Prénom

Adresse du logement à améliorer

Commune Déléguée

Code postal  Commune

Téléphone  E-Mail

Nombre total d'occupants du logement à améliorer (vous y compris, le cas échéant)

Pour ce logement à améliorer, êtes-vous :  Propriétaire Occupant  
 Propriétaire bailleur  
 Locataire

Occupez-vous le logement à améliorer à titre de résidence principale :  OUI  NON

Etes-vous propriétaire de ce bien depuis moins de 2 ans :  OUI  NON

### **Uniquement pour les aides Mauges Communauté :**

Si vous êtes propriétaire occupant ou locataire, merci d'indiquer la somme totale des derniers revenus fiscaux de référence (RFR) de l'ensemble des occupants du logement à améliorer (vous y compris le cas échéant)

## **2. DESCRIPTION DU LOGEMENT A AMELIORER**

Le logement a été construit il y a plus de 15 ans :  OUI  NON

Quelle est l'année de construction du logement

### 3. LES AIDES SOLLICITEES

Le présent formulaire de demande de subvention est complété pour mobiliser les aides ou les primes suivantes :

#### Cadre réservé au conseiller Mon Accompagnateur Rénov' (Citémétrie, Alter...)

##### Aides de Mauges Communauté :



- Adaptation de votre logement à la perte de mobilité
- Rénovation énergétique de votre logement
- Travaux concernant la sortie d'indignité de votre logement
- Travaux concernant la sortie de vacance de plus de 2 ans de votre logement
- La prime accession primo-accédant dans le périmètre OPAH-RU
- Prime matériaux biosourcés
- Prime atteinte étiquette A ou B après travaux (uniquement pour les propriétaires occupants)

##### Aides communales :

Le logement est situé dans un périmètre OPAH-RU :  OUI  NON



- Rénovation de façades de logement
- Rénovation de façades Label Fondation du Patrimoine
- Aides à la création de stationnement
- Aides à la création d'espaces extérieurs récréatifs (balcon, terrasse...)
- Aides à la création d'espaces fonctionnels (local vélos, poubelles...)
- Aides aux travaux lourds

	€
	€
	€
	€
	€
	€



- Rénovation de façades
- Aides aux travaux lourds
- Transformation de local commercial en logement(s)
- Création et Rénovation de devantures commerciales

	€
	€
	€
	€



- Aides aux travaux lourds
- Aide liée aux prescriptions patrimoniales
- Prime à la rénovation énergétique

	€
	€
	€

#### **4. VOS ENGAGEMENTS**

##### **Je m'engage à :**

- Ne pas débiter les travaux avant la réception du courrier de notification de Mauges Communauté et/ou de la commune
- Respecter les conditions du règlement d'attribution des aides de Mauges Communauté et/ou de la commune
- Commencer les travaux dans un délai de 18 mois suivant la date d'attribution de l'aide ;
- Faire réaliser les travaux de rénovation énergétique par des entreprises ayant une activité déclarée et labellisée RGE au moment du dépôt de dossier de subvention ;
- Terminer les travaux et présenter la demande de paiement du solde de l'aide dans le délai de trois ans suivant la date d'attribution de l'aide ;
- Pendant cette période de trois ans pour les propriétaires occupants et locataires (ou 6ans pour les propriétaires bailleurs), informer Mauges Communauté et/ou la commune par écrit (courrier ou mail) et dans les deux mois de toute modification du droit de propriété du bien amélioré (vente, mutation etc.) ou de ses conditions d'occupation (transformation en bureau, résidence secondaire, mise en location, etc.).

##### **Je reconnais être informé(e) que :**

- En cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur ou en cas de fraude, l'aide attribuée est annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées.
- Il est nécessaire d'obtenir préalablement à la réalisation des travaux les autorisations d'urbanisme nécessaires (Déclaration Préalable ou permis de construire)
- Le présent formulaire ne vaut pas confirmation de l'aide communale et/ou communautaire

Fait à

Le

Signature :

## Annexe : Schéma simplifié présentant l'organisation de l'instruction des demandes d'aides

### Sollicitation d'une aide Mauges Communauté

Remettre à votre conseiller (Citrimétrie, Alter...) les pièces justificatives suivantes

- Le présent formulaire de demande d'aide complété ;
- La copie du dernier avis d'imposition de tous les occupants du logement ;
- Les devis détaillés en cours de validité ;
- L'attestation sur l'honneur dans le cas où la demande d'aide concerne la prime à la sortie de vacance du logement ;
- L'attestation de dégradation dans le cas où la demande concerne la prime logement très dégradé
- Un acte de propriété pour les primo accédants dans le cas où la demande concerne l'aide primo-accession
- Une attestation sur l'honneur primo-accession dans le cas où la demande concerne la prime accession OPAH-RU PVD
- Un acte de propriété pour les propriétaires bailleurs
- L'extrait Kbis pour les SCI

### Sollicitation d'une aide communale

Remettre à votre conseiller (Citrimétrie, Alter...) A défaut d'un conseiller, se référer aux modalités de dépôt indiquées dans le règlement communal

- Le présent formulaire de demande d'aide complété ;
- Un RIB
- Toute pièce mentionnée dans le règlement communal afférant

Instruction du dossier de demande de subvention par Mauges Communauté et/ou par la commune (sous environ 1 mois)

Réception d'une notification d'attribution de subvention par mail (ou courrier en l'absence d'adresse électronique)

Engagement des travaux

Travaux Terminés → Envoi des factures + RIB à l'opérateur ANAH, ou à défaut, à la commune

Instruction de la demande de versement de la subvention par Mauges Communauté et/ou par la commune (sous environ 1 mois)

Paiement de la subvention par le Trésor Public de Cholet dans un délai estimé de 30 jours



VALIDATION



**PAYÉ**